



Palézieux, le 22 mars 2006

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal 02/06 concernant la fermeture du foyer de la salle polyvalente

Au Conseil communal de Palézieux,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa conception actuelle, le foyer de la salle polyvalente n'a jamais pu être utilisé lorsque la salle de gymnastique est occupée.

Cette situation est fort regrettable car, avec un aménagement simple, il serait possible de mettre un local supplémentaire à la disposition de la population et des sociétés de la commune pour des fêtes de famille, répétitions, etc. et cela parallèlement à l'exploitation de la salle de gymnastique.

Nous avons également constaté que le balcon actuel pouvait présenter des dangers pour les enfants qui s'aventureraient sur le mur et pourraient chuter en contrebas. Pour cette raison, lors des dernières manifestations qui se sont déroulées au foyer, nous avons demandé aux organisateurs de poser une barrière protectrice.

Afin de remédier à cela, la Municipalité a envisagé l'installation d'un vitrage qui séparerait le foyer de la salle polyvalente, lequel est estimé de la manière suivante :

Paroi / Vitrage	fr. 27'000.—
Divers et imprévus	fr. 3'000.—
Total de l'investissement	<u>fr. 30'000.—</u>

**Financement** : Les liquidités de la caisse communale devraient être suffisantes pour financer entièrement ces travaux. Cela dit, par sécurité, nous sollicitons également l'autorisation d'emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché. Il va sans dire que la Municipalité n'optera pour la solution de l'emprunt qu'en dernier recours.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de fr. 1'000.00 env. par année à partir de l'exercice 2007.

./.





**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux



**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 02/06 du 22 mars 2006,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un vitrage entre le foyer et la salle de gymnastique
2. De lui accorder le crédit de fr. 30'000.-- à cet effet
3. De l'autoriser à financer ces travaux avec les liquidités de la caisse communale
4. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

